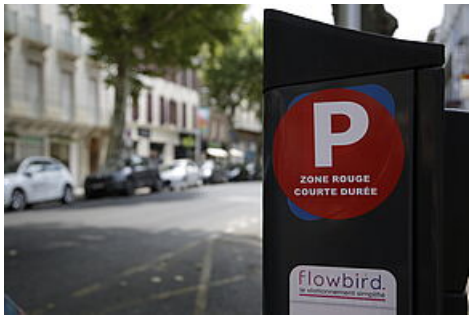


LE STATIONNEMENT BIENTÔT EN RÉGIE PUBLIQUE

La gestion du stationnement de la ville sera municipalisée au 1er septembre 2026. En repensant globalement l'offre de stationnement, l'objectif est de continuer à agir concrètement sur l'attractivité du centre-ville en lien avec les politiques publiques menées sur l'habitat, le commerce, les mobilités, l'amélioration du cadre de vie à travers une offre plus lisible.

Publié le 27 juin 2025

Une décision actée par le conseil municipal du 26 juin 2025

Les contrats de concession actuels qui lie la Ville de Millau à l'entreprise délégataire Q Park (parkings Emma Calvé et Capelle) sont prolongés jusqu'au 31/08/2026 pour permettre la mise en oeuvre du futur mode de gestion.

Après 18 mois de réflexion stratégique sur la gestion des parkings, la municipalisation de la gestion des stationnements apparaît comme la meilleure des options et la plus cohérente avec notre vision pour la ville. Elle est rendue possible financièrement aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas en 2017 avec une situation déficitaire.

À la croisée de nombreux enjeux, le stationnement nécessite désormais une approche beaucoup plus globale de la part des collectivités, en lien avec les politiques publiques menées sur l'habitat, le commerce, les mobilités, et plus largement l'aménagement du territoire et l'amélioration du cadre de vie.

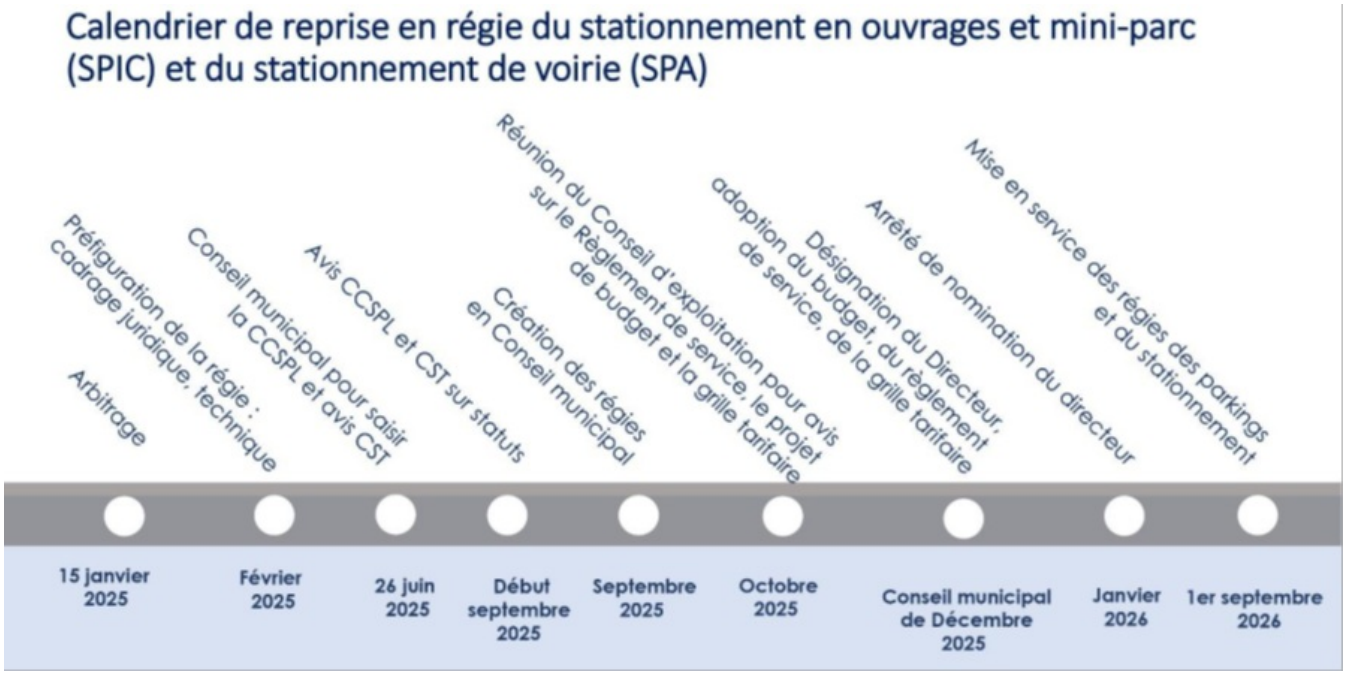
Objectif : agir sur l'attractivité du centre-ville

L'objectif pour la ville est de continuer à agir concrètement sur l'attractivité du centre-ville en repensant l'offre de stationnement. Mais aussi :

- D'améliorer l'offre pour les habitants et les visiteurs en reprenant la main et la liberté de décider sur l'ensemble de la politique du stationnement (gratuit, payant, surface, souterrains)
- De simplifier la vie des abonnés avec un seul interlocuteur
- De renforcer l'attractivité du stationnement souterrain, et en particulier celui de la Capelle, par rapport au stationnement de surface
- De réinjecter les bénéfices du stationnement payant dans les actions d'intérêt général

Les moyens : un agent spécialiste de la régie publique du stationnement.

La Ville de Millau a lancé le processus de recrutement d'un/une chargée de mission pour la « préfiguration de la régie autonome des Parcs de stationnement ». A partir de septembre 2025, sa mission sera une remise à plat globale de l'offre, la définition des modalités de fonctionnement de la stratégie portée par les élus à l'échelle de la ville en lien avec tous les projets d'aménagements urbains. Il assurera la transition entre les modes de gestion actuels et la future régie publique tout en garantissant la continuité et l'amélioration du service.

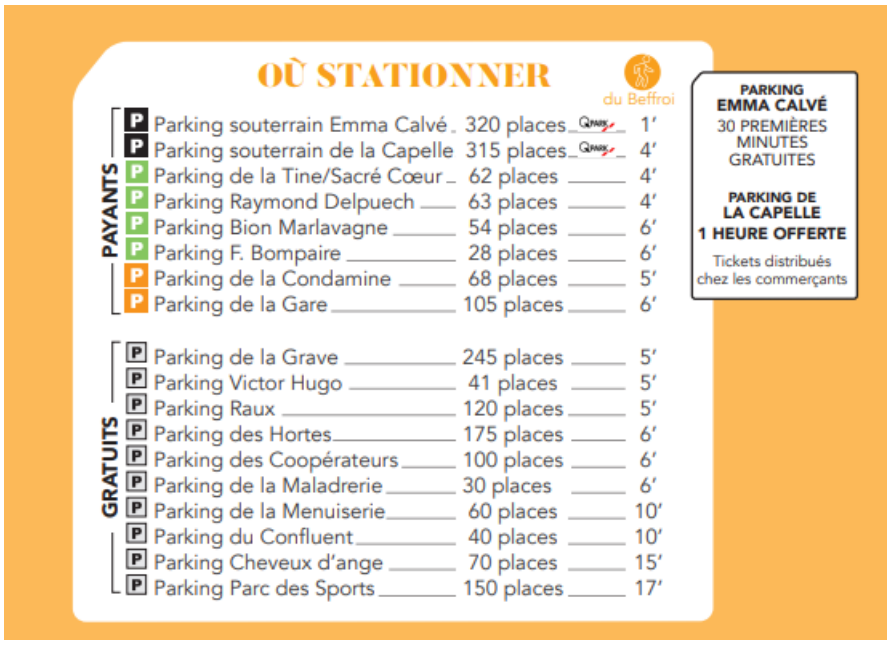


Quels sont les stationnements concernés ?

L'exploitation et la gestion de deux parkings sous-terrain (Emma Calvé et de la Capelle) de deux mini-parcs « Sernam » et « Condamine » ainsi que le stationnement en surface horodaté.

1015 PLACES DE STATIONNEMENT PAYANT ET 1031 PLACES DE STATIONNEMENT GRATUIT

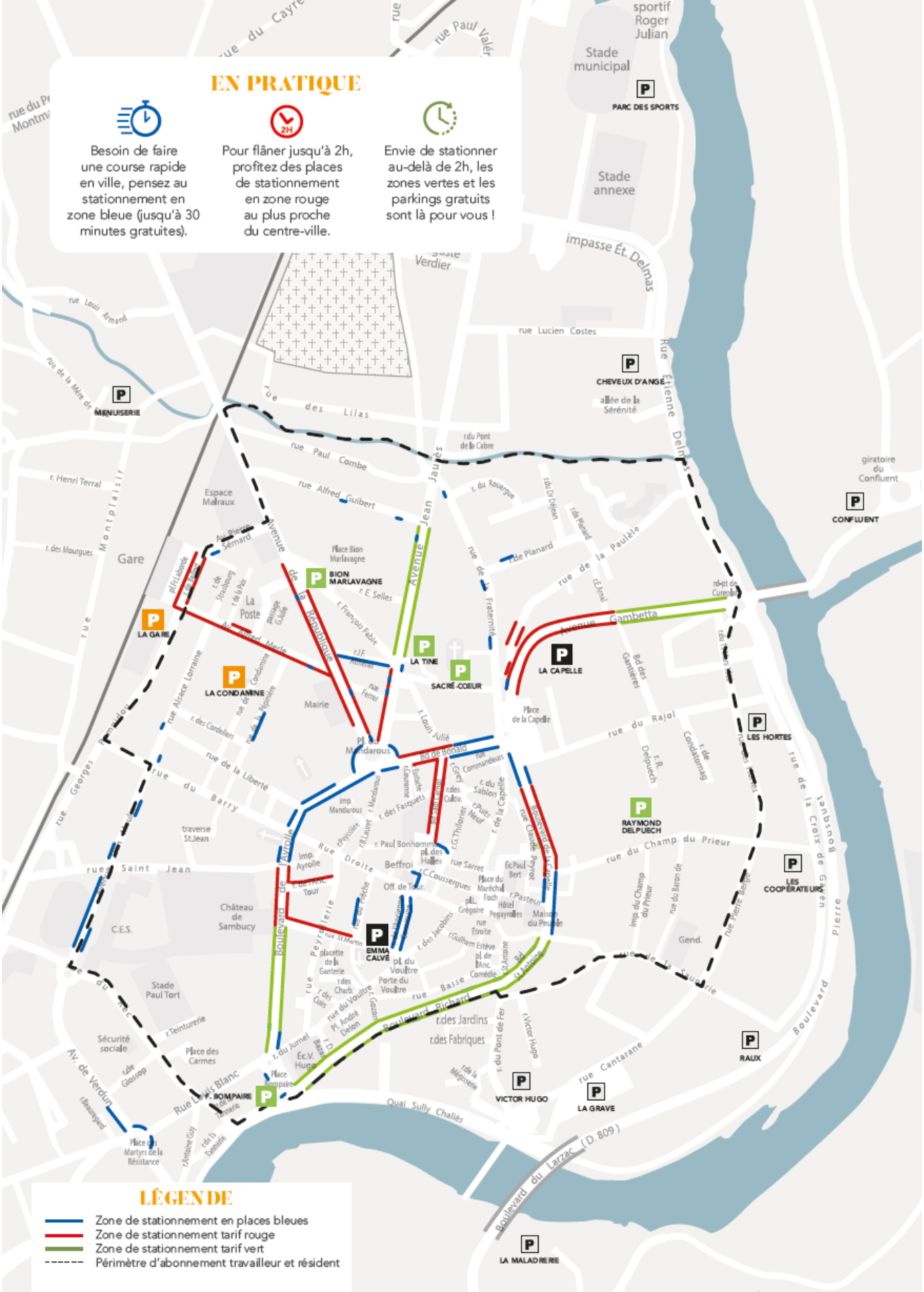
La ville totalise près 2100 places de parking dont 1015 places de stationnement gratuit, avec accès rapide à pied au coeur de ville.Sur les 18 parkings que compte la ville, 10 sont gratuits à moins de 10 minutes à pied centre.



LES TARIFS

- Stationnement de surface : 1€/heure
- Pour stationner en zone verte, il est possible de s'abonner pour les résidents et les actifs
- Au trimestre à 70 euros/mois ou mensuellement à 25 euros/mois.
- Condamine et gare : 30 min gratuites, au-delà 0,20€ toutes les 10 minutes supplémentaires
- Parkings sous terrain Capelle : 1,70€ /heure/Emma Calvé : 1,70€/heure (30 min gratuites)

https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/le-stationnement-bientot-en-regie-publique-3977?



https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/le-stationnement-bientot-en-regie-publique-3977?

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30